



Espaces Verts

Commune de Revin

Une gestion différenciée

C'est une gestion différente

La façon de gérer les espaces verts en milieu urbain est appelée la « gestion différenciée » et consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts, le même traitement.

La tonte systématique de toutes les surfaces enherbées s'avère être inutile, voire écologiquement non pertinente. Le raisonnement est simple : la pelouse rase est très appauvrie en biodiversité, et ne développe que peu de services écologiques, peu utile pour la faune, hormis pour quelques espèces invasives et communes.

Dans la gestion différenciée, on fait le choix de laisser des zones laissées à elles-mêmes plus longtemps en fonction de leur utilisation et situation dans la ville.

On y trouve 3 avantages :

Ecologique

Des actions favorables à la biodiversité, respectueuses de l'environnement et de la santé

Economique

Réduction de la consommation d'eau et de produits chimiques, réduction des surfaces tondues régulièrement

Social

Aménagements adaptés à l'utilisation par les habitants

Tous les espaces verts peuvent être concernés : bords de routes, voiries, parcs, cimetières, bacs à fleurs et suspensions, parterres fleuris, terrains à vocation sportive ... 6 catégories découpent le territoire de Revin, cela se traduisant par un traitement adapté : (catégorie 1 : écoles, parc municipal, centre-ville / catégorie 6 : lisière de bois, espaces verts peu fréquentés).

Un espace classé n°6 verra une gestion différenciée plus appuyée.

Un même espace peut aussi être géré de manière différente : par exemple on réalisera un traitement qualitatif sur les abords d'une allée alors que le reste de la zone sera tondu 1 à 2 fois par an.

La propreté de la commune est l'affaire de tous

Si l'entretien de la voirie et les espaces publics sont à la charge de la municipalité ; les trottoirs, et pieds de murs en limite de propriété incombent aux riverains. Il vous appartient donc d'entretenir afin de rendre notre ville plus agréable. Merci à tous de participer à cet effort !

Lors des interventions des services espaces verts, n'hésitez pas à interroger nos agents sur les actions en place, et conseils.